

Info flash n°22

Décembre 2015

Sommaire

1. Désengagement des conseils départementaux
2. CAPA promotions du 16 décembre 2015 (déclaration Snes-Fsu ci jointe)
3. Dates importantes
Déclaration préalable du SNES-FSU (en pièce jointe)

1. Désengagement des conseils départementaux

Le 16 décembre, en réponse à nos questions, Mme Hauchecorne a informé la CAPA que la totalité des conseils départementaux de l'académie se désengageait.

Le SNES a à nouveau pointé que les points d'accueil de Nogent le Rotrou, Loches et Amboise ne sont ni des antennes ni des CIO, et que leur existence, ne dépend que de la gratuité de l'hébergement. Leur rattachement à un CIO multi-sites n'assure en rien leur pérennité, puisque des négociations sont en cours.

Nous avons également réaffirmé que le changement de statut des CIO départementaux ne doit pas s'accompagner de réduction de budget, ce qui aurait pour conséquence de modifier profondément les conditions de travail, de fragiliser les services et ainsi diminuer la qualité du service rendu.



2. Résultats de la CAPA promotions du 16 décembre

La CAPA du 16 décembre a traité des promotions entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016.

Les règles sont les suivantes : à égalité de note, le classement tient successivement compte de l'ancienneté dans le grade, dans l'échelon, du mode d'accès à l'échelon précédent et, en dernier lieu, de la date de naissance.

Pour le grand choix, le nombre de promouvables était de 33 et 10 ont été promus (5 + une répartition de 5 reliquats).

Pour le choix, le nombre de promouvables était de 14 et 10 ont été promus (7 + une répartition de 3 reliquats).

La répartition par échelon est la suivante :

Echelon	Promouvables	Promus	Barème 1er promu note	Barème dernier promu note
5ème	6	2	18,20	17,90
6ème	3	1	18,40	18,40
7ème	5	1	19,50	19,50
8ème	9	3	20	19,80
9ème	5	1	20	20
10ème	3	1	20	20
11ème	2	1	20	20

**Grand
choix : 30%
des promou-
vables**

Echelon	Promouvables	Promus	Barème 1er promu	Barème dernier promu
5ème	0	0		
6ème	1	0		
7ème	2	1	19,20	19,20
8ème	5	4	19,90	19,60
9ème	3	2	20	19,95
10ème	2	1	20	
11ème	1	1	20	

**Choix :
5/7ème des
promouva-
bles**

Départs en retraite

CO-psy : un au CIO de Gien, un au CIO de Joué les Tours et un au CIO de Chartres

DCIO : un au CIO de Chartres, un au CIO de Châteaudun, un au CIO de Nogent le Rotrou (qui n'apparaît plus dans les postes vacants du mouvement des directeurs).

REP-REP+ : voir l'info flash n°18

Les directeurs ont fait remonté les noms des collègues intervenant en REP-REP+. 2 CO-psy sur le même établissement touchent chacun l'indemnité. Les 7 collègues qui intervenaient en zone sensible conservent leur indemnité, qui est plus avantageuse que l'indemnité REP-REP+

3. Dates importantes

- GT vérification de barème le lundi 25 janvier 2016
- CAPA Tableau d'avancement DCIO le 29 janvier à 10h
- CAPN du 5 février : résultats du 1er mouvement des DCIO (déjà en poste)
- CAPN du 11 mars : résultats du 2ème mouvement des DCIO. Résultats du mouvement inter co-psy
- CAPA du 16 mars à 14h30 : congé formation, mesures de carte scolaire
- CAPA du 13 juin à 10h30 : résultats du mouvement intra co-psy

Congrès d'études le lundi 11 janvier à Orléans organisé par le Snes-Fsu

Ce congrès aura pour objet de faire le point sur la création du corps des psychologues de l'EN et de démêler le vrai du faux. Un militant du collectif national du Snes-Fsu sera présent.

Nous ferons un état des lieux : carte cible, désengagement des Conseils Départementaux, conditions de travail...

Nous rédigerons un cahier de doléances listant nos revendications

